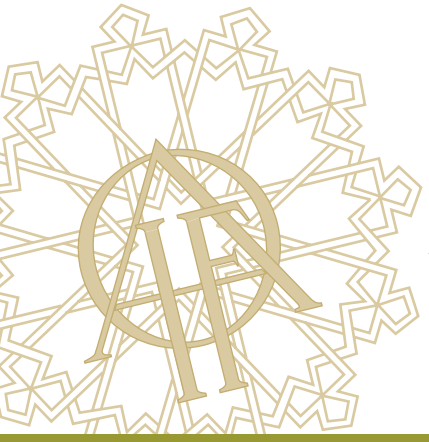
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 25 (1991), p. 285-288

Sylvie Denoix

Note sur une des significations du terme «dār».

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Sylvie DENOIX

NOTE SUR UNE DES SIGNIFICATIONS DU TERME « *DĀR* ».

On avait déjà relevé [1] que, pour l'époque de la première installation des musulmans à Fusṭāṭ (I^er^/VII^e^ siècle), le terme *dār* chez Ibn ʿAbd al-Ḥakam et Ibn Duqmāq pouvait signifier « concession foncière individuelle ». Il s'agissait donc de désigner un terrain et non un édifice, mais l'ambiguïté est longtemps demeurée dans la mesure où, sur ces terrains, on construisit, très rapidement après leur attribution, des demeures appelées *dār*-s [2].

Ibn ʿAbd al-Ḥakam (né *ca* 182/789-979, m. 257/871) et Ibn Duqmāq (né *ca* 750/1349, m. 809/1406), malgré l'intérêt de leur texte, sont des auteurs tardifs puisqu'ils écrivent respectivement deux et sept siècles après les événements qu'ils relatent et les phénomènes qu'ils présentent. On ne peut donc, en l'absence de textes contemporains, être absolument sûr qu'au VII^e^ siècle c'était ce terme qui était employé pour désigner les concessions foncières individuelles. Si, par contre, ce mot était utilisé avec la signification que l'on a dite, sous la plume de nos auteurs, pour décrire un objet qui leur fut contemporain, il serait possible de conclure, qu'à leur époque, il désignait aussi un élément du foncier et non de l'immobilier.

Or, cela semble confirmé par deux occurrences situées dans deux textes d'époque mamelouke de nature différente : une *waqfiyya* de 717/1317 et les fameuses *Ḫiṭaṭ* de Maqrīzī.

Voici le texte de Maqrīzī [3] :

« ويمرّ الساحل من باب مصر المذكور الى حيث ستان ابن كيسان الذى يعرف اليوم ببستان الطواشي في أوّل مراغة مصر وجامع الاماكن التي تعرف اليوم بمرغة مصر وبالجرف الى الخليج

1. Dans mon *Décrire la ville, Fusṭāṭ-Miṣr d'après Ibn Duqmāq et Māqrīzī*, I.F.A.O. *Et. Urb.* III^e^ partie, chap. 2, (sous presse).

2. Goïtein, à propos des types de maisons, retrace l'histoire du terme *dār* : « literally enclosure, properly called thus because it could comprise several buildings (...). A document mentions « the building standing *in* the dār; others, one referring to Fustat, another to Damascus, speak of a dār within a dār; and an eight-century papyrus lists « a shop in the dār of the church ». The term included more than the built-up parts », in *A Mediterranean society* IV, *Daily Life*, p. 56, University of California Press, 1983.

3. *Ḫiṭaṭ*, t. I, p. 286, l. 36 *sq.*

AnIsl 25 (1991), p. 285-288 Sylvie Denoix
Note sur une des significations du terme «dār».
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

عرضاً ومن حيث قنطرة السدّ الى سوق المعاريج طولاً كان غامراً بماء النيل الى أن انحسر عنه ماء النيل بعد سنة ستمائة من سنة الهجرة فصار رملة ثم اختط فيه الامراء مما يلي النيل آدر عندما عمر الملك الصالح نجم الدين أيوب قلعة الروضة واختط بعضه شوناً الى ان انشأ الملك الناصر محمد بن قلاوون جامعه المعروف بالجامع الجديد الناصرى ظاهر مصر فعمر ما حوله . »

« Le rivage allait en largeur de Bāb Miṣr à Bustān Ibn Kaysān appelé actuellement Bustān al-Ṭawāšī au début de Marāġat Miṣr et à l'ensemble des lieux appelés actuellement « Marāġat Miṣr », « al-Ğurf » jusqu'au Ḫalīğ et en longueur de Qanṭarat al-Sadd à Sūq al-Maʿārīğ. Il avait été submergé par l'eau du Nil jusqu'à ce qu'elle s'en retirât après l'année 600 de l'Hégire. /Cet endroit/ devint alors un sablon puis les émirs y abornèrent [4] des dārs (*āduran*) sur ce qu'avait laissé le Nil. Lorsqu'al-Malik al-Ṣāliḥ Nağm al-dīn Ayyūb construisit sa citadelle de Rawḍa, certains d'entre eux délimitèrent des aires à blé jusqu'à ce qu'al-Malik al-Nāṣir Muḥammad b. Qalāwūn édifiât sa mosquée appelée « *al-ğāmiʿ al-ğadīd al-Nāṣirī* », à l'extérieur de Miṣr. On construisit alors autour d'elle. »

Un emplacement propice à l'expansion urbaine a donc été dégagé sous l'action d'un phénomène naturel. Puis les émirs se le partagèrent en « *ādur* ». Lorsque, en 1241, le sultan ayyoubide construisit la citadelle de Rawḍa, sur l'île située juste en face de la zone décrite, les émirs trouvèrent une utilité à ces terrains : on y entreposa le grain indispensable à l'armée à cheval du sultan; cette opération ne nécessita pas de réelle construction, surtout dans un pays où il pleut aussi peu qu'en Égypte, une palissade délimitant (c'est là le sens de *iḫtaṭṭa*) la propriété de chacun suffit. Cela « jusqu'à ce que (*ilā an*) » le sultan mamelouk y construisit sa mosquée en 711/1311; l'intervention sultanienne ou celle d'un grand personnage est toujours facteur, selon Maqrīzī, de développement urbain. C'est le cas ici; c'est à ce moment (et pas avant), que l'on construisit (*ʿumira*) autour.

Un autre texte d'époque mamelouke emploie ce terme *dār* dans le sens qui nous intéresse ici. Il s'agit de la *waqfiyya* du sultan Qalāwūn de 717/1517 où le prince concède, à des gens de son entourage, un immense terrain, situé en bordure du Caire à l'ouest du Ḫalīğ, qu'il divise en 387 parcelles. Elles sont toutes présentées par une formule introductrice stéréotypée :

« ونظير الحصة المذكورة من ارض دار علم الدين النقيب »

4. Aborner un terrain : *Mark out a lot (to) : to establish the boundaries of a lot*. Établir les limites d'un terrain. Abornement d'un terrain. Démarcation. Délimitation, in « *Dictionnaire du bâtiment, building term dictionary* », p. 1 et 237, éd. Leméac, Bibliothèque nationale du Québec, 1971.

AnIsl 25 (1991), p. 285-288 Sylvie Denoix
Note sur une des significations du terme «dār».
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dans un premier temps, j'avais pensé traduire cette phrase ainsi : « Suit la parcelle citée : le terrain de la demeure (*dār*) de ʿAlam al-dīn al-Naqīb. » Mais, si l'on peut admettre que c'est le nom du locataire qui est désigné, car l'acte de waqf est établi dans le but de percevoir des loyers et il faut donc savoir à qui s'adresser, il est par contre plus difficile de comprendre que ces parcelles, toutes présentées de cette façon stéréotypée, soient le support d'édifices (*dār*-s), à peine l'opération sultanienne montée. La lecture de Maqrīzī nous conforte d'ailleurs dans cette interprétation dans la mesure où dans sa description [5], postérieure d'une soixantaine d'années à la *waqfiyya* citée, il ne fait pas mention de constructions qui dateraient de cette époque ou même, lui seraient antérieures.

Dans le cadre historique de ce document, il est plus vraisemblable, au moment où le waqf se met en place, qu'il n'y ait pas encore de demeures sur les lieux. Le sultan distribue des parcelles qui seront le support, il l'espère, d'un investissement immobilier de la part des locataires.

La traduction de cette phrase serait alors : « Suit la parcelle citée : le terrain-*dār* de ʿAlam al-dīn al-Naqīb. » Si l'on admet, ici encore, que ce terme puisse désigner un élément du patrimoine foncier plutôt que de l'immobilier, ce texte prend une toute autre cohérence.

Cette signification du terme *dār* est assez rare; la plupart du temps, lorsque Maqrīzī emploie ce mot, c'est naturellement pour évoquer des demeures construites comme il le fait quelques lignes auparavant [6]. Il donne alors comme pluriel : *dūr*; celui de *ādur* semblant réservé aux éléments fonciers. D'ailleurs dans le « Dikr » *al-dūr* [7], où l'auteur, citant Ibn Sayyid, définit la *dār* comme « le lieu qui réunit la construction et la cour », un élément de l'infrastructure immobilière uniquement, donc, il donne comme pluriels : *adūr*, *diyār*, *diyāra*, *diyārāt*, *dayrān*, *dūr*, *durāt*, mais jamais *ādur*, comme dans l'occurrence qui nous intéresse.

Ibn Duqmāq emploie aussi ce terme pour le pluriel de *dār*; le titre du chapitre concernant les concessions foncières individuelles s'intitule : « *Ḏikr al-ādur al-mašhūra bi-l-Fusṭāṭ* [8] » (« chapitre des *dār*-s célèbres à Fusṭāṭ »).

De même, dans la *waqfiyya* citée, c'est encore le mot *ādur* qui est employé comme pluriel, par exemple ligne 495 :

« والحد الغربي ينتهي الى آدر هناك »

« ... la limite *ġarbī* a pour mitoyens des *dār*-s, là-bas »;

et chaque fois qu'il y a plusieurs concessions par lot (qui s'appelle alors « *arḍ furğa* ») : « ... le terrain dans lequel il y a quatre *dār*-s [9] ». « ... ارض فرجة بها اربعة آدر »

5. *Ḫiṭaṭ*, t. II, p. 141 *sq.*

6. *Loc. cit.*, l. 34 : « وفي موضع هذا الكوم كانت الدور المطله على النيل » ; « sur l'emplacement de ce kôm étaient les *dūr* donnant sur le Nil ».

7. *Ḫiṭaṭ*, t. II, p. 51.

8. *Kitāb al-Intiṣār li wāsiṭat ʿaqd al-amṣār*, t. IV, p. 5.

9. L. 800.

AnIsl 25 (1991), p. 285-288 Sylvie Denoix
Note sur une des significations du terme «dār».
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

De même, dans le passage de Maqrīzī qui retrace l'histoire du quartier sur lequel le sultan al-Nāṣir établit son waqf [10], on lit :

« حُكِرَ آدراً وبساتين . . . ثم حُكِرَ بستان الزهري آدراً » .

« on établit (la zone citée) en bail emphytéotique /en y allotissant/ des concessions et des jardins (...) puis on établit Bustān al-Zuhrī en bail emphytéotique /en y allotissant/ des concessions. »

Chez des auteurs égyptiens de différentes époques (de Ibn ʿAbd al-Ḥakam à Maqrīzī), pour différents contextes de l'histoire de l'Égypte (celui de la « Conquête » ou de l'extention urbaine du Caire ayyoubide et mamelouk) et dans des documents de nature diverse (*Ḫiṭaṭ, waqfiyya*), le terme *dār* peut donc désigner (outre l'acception bien connue de « maison » ou « demeure ») un élément de l'infrastructure foncière, son pluriel sera alors *ādur*. Ceci est-il une spécificité cairote égyptienne? L'analyse de textes d'autres provenances devrait le dire.

On remarquera qu'il ne s'agit pas de n'importe quel type de terrain, mais, dans les cas analysés ici, d'une terre qui se retrouve brusquement dans le patrimoine des musulmans, par Conquête ou retrait du Nil ou, de façon plus complexe, mais c'est le même phénomène, la configuration de la ville la rend soudain propice à l'urbanisation; le prince va distribuer ce terrain à ses gens en le découpant en lots, comme cela s'est souvent fait dans la tradition arabo-musulmane, afin d'urbaniser ce sol ainsi occupé. Dans le cas de Fusṭāṭ et du rivage du Nil, cela eut l'effet positif que l'on sait, dans celui du waqf de Qalāwūn, l'opération fut un échec. Quels que soient ces résultats, ce qui nous importe, est que les terrains en question sont distribués dans un but d'expansion urbaine.

10. *Ḫiṭaṭ*, t. II, 115, l, 4 et 5.

AnIsl 25 (1991), p. 285-288 Sylvie Denoix
Note sur une des significations du terme «dār».
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net